

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS

2026-22

DEPARTEMENT DU TARN
ET GARONNEArrondissement de
Montauban

COMMUNE DE BESSENS



SEANCE DU 21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le samedi vingt et un mars, treize heures et quinze minutes, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens. A l'issue de son élection par le conseil municipal à la fonction de Maire de la commune, le nouveau Maire, Adrien RAPHET, préside la séance.

Etaient présents, Mmes et MM. : Marjorie CIRODDE, Vanessa De CORTE, Nicolas ESCANDE, Jérôme FABRIS, Jean-Arnaud FERRIE, Audrey GRANIOU, Amédée HUGANET, Laetitia LAFORGUE, Séverine WIECZORECK, Nadège OGER, Armand MAGNIER, Magalie MAINGUY, Adrien RAPHET, Alain ROUBY.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Eric LACOMBE, qui a donné procuration à M. Nicolas ESCANDE.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 15, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Marjorie CIRODDE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation: 17/03/2026**Délibération n°2026-22 : Election des représentants de la commune au comité syndical du syndicat départemental d'énergie (SDE82)**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient d'élire les représentants de la commune au comité syndical du Syndicat départemental d'énergie, auquel elle est adhérente.

Le vote doit en principe être effectué à bulletin secret, étant précisé que l'assemblée peut décider à l'unanimité de procéder à ce scrutin par un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition du Maire et à l'unanimité :**DECIDE** de procéder au vote à main levée ;**ELIT :**

- En tant que délégué titulaire : Jean-Arnaud FERRIE
- En tant que déléguée suppléante : Audrey GRANIOU

Fait à Bessens, le 21/03/2026

Le Maire,

Adrien RAPHET

La Secrétaire de Séance,

Marjorie CIRODDE

Certifiée exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le :

24 MARS 2026

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le :

24 MARS 2026

AR Prefecture

082-218200178-20260321-DELIB2026_22-DE
Reçu le 24/03/2026
Publié le 24/03/2026